

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : mekkelholt-i-csdm-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/03314a6f4575ae3548ac349b>

Date d'obtention : 2025-07-10 14:24:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Éviter le jugement, prendre l'information auprès des personnes concernées en utilisant la trousse. On veut être efficace dans la démarche

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Meilleure compréhension des étapes. Certains doutes restent présents concernant la confiscation d'un cellulaire lors d'un geste qu'on soupçonne malveillant. J'ai eu pour situation un élève qui n'a pas donné son téléphone et même en présence de ses parents à refuser de le donner. Je me questionne sur les limites de nos pouvoirs et son effet sur la procédure.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Neutre. Suivre le script des questions. Le remplir pour toute personnes concernées à moins que les actions soit vu comme malveillante, dans ce cas-ci, confisqué le téléphone si possible et contacter la police.